

21 INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 13, boulevard Leader - Villa Marany
06150 CANNES LA BOCCA
927 463 224 RCS CANNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 22 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -154 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -154 euros

Au compte « report à nouveau » -154 euros
S'élevant ainsi à -154 euros

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président
Damien DEFONTENAY

DocuSigned by:

16759CD365844AB...

Désignation de l'entreprise		SASU 21 INVEST										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		13 Boulevard Leader 06150 CANNES															
SIRET		9 2 7 4 6 3 2 2 4 0 0 0 1 8															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		21										Durée de l'exercice précédent*					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014		016											
		Immobilitisations corporelles *	028		030												
		Immobilitisations financières* (1)	040	250	042		250										
		Total I (5)	044	250	048		250										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*						050		052							
		Marchandises *						060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes						064		066								
	{	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070										
			Autres* (3)		072	52 841	074		52 841								
	Charges constatées d'avance*						092		094								
	Valeurs mobilières de placement						080		082								
	Disponibilités						084	132	086		132						
	Total II						096	52 972	098		52 972						
	Total général (I + II)						110	53 222	112		53 222						
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120		500								
	Ecart de réévaluation						124										
	Réserve légale						126										
	Réserves réglementées *						130										
	Autres réserves		(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132										
	Report à nouveau						134										
	Résultat de l'exercice						136		-154								
	Subventions d'investissement						137										
	Provisions réglementées						140										
	Total I						142		346								
Provisions pour risques et charges						Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		1 320								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)						172										
	Comptes courants d'associés						173		51 557								
	Autres dettes						175										
	Produits constatés d'avance						174										
	Total III						176		52 877								
Total général (I + II + III)						180		53 222									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	52 841		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 21 INVEST										Néant ☐ *												
												Exercice N clos le												
A- RÉSULTAT COMPTABLE												Formulaire déposé au titre de l'IR		018	☐	<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>	3	1	1	2	2	0	2	5
3	1	1	2	2	0	2	5																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209		210											
	Production vendue		biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215			214														
			services *				217			218														
			Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222											
	Production immobilisée*											224												
	Subventions d'exploitation reçues											226												
	Autres produits											230												
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234												
	Variation de stocks (marchandises)*											236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											240												
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)											242	2 807											
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)											244												
	Rémunérations du personnel*											250												
	Cotisations sociales		dont cotisation personnelle de l'exploitant 380							252														
	Dotations aux amortissements*		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255							254														
	Dotations aux dépréciations											256												
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259							262														
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260																								
Total des charges d'exploitation (II)											264	2 807												
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)													270	-2 807										
Produits financiers (III) 280												Charges financières (V)	294											
Produits exceptionnels (IV)											290	10 900												
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347							300	8 247														
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348																						
Impôt sur les bénéfices* (VII)											306													
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)													310	-154										
B- RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	154									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316													
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles										318													
	Provisions non déductibles*										322													
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247						Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330															
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		) 251																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999													
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997												
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986										ZFU -TE (44. octies A) 987			342										
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A) 181										JEI (44. sexies A) 989													
	ZRD (44 terdecies) 127										ZRR (44. quindecies) 138													
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991										Investissements et souscriptions outre-mer 344													
	ZFANG (44 quaterdecies) 345																							
	BUD (44 sexdecies) 992										Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993													
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit										346		350										
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655																						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643																						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645																						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647																						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648																						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641																						
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990																						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649																						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	154								
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360											
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	154									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 53 222,42 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -154,08 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières			250,00
TOTAL			250,00
TOTAL GENERAL			250,00

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			250,00	
TOTAL			250,00	
TOTAL GENERAL			250,00	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Groupe et associés (2)	52 840,84	52 840,84	
TOTAL	52 840,84	52 840,84	

SASU 21 INVEST

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 320,00	1 320,00		
Groupes et associés (2)	51 556,50	51 556,50		
TOTAL	52 876,50	52 876,50		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 320,00
TOTAL	1 320,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

SASU 21 INVEST

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti